

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL

<i>Séance du mardi 02 avril 2024</i>	
<b>2024 – 048</b>	<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>
	- Afférents au Conseil Municipal : <b>23</b>
	- En exercice : <b>23</b>
	- Qui ont pris part à la délibération : <b>22</b>
	Date de la convocation : <b>25/03/2024</b>
	Date d'affichage : <b>25/03/2024</b>

*L'an Deux Mil Vingt Quatre le mardi 02 avril à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Henri BEDAT, Maire,*

*Présents : MM. et Mmes BEDAT, VILATON, BEZIAT-RICARD, CAZENAVE, WLUSEK, ETIENNE, CHAUPRADE, HOURQUET, BIARNES, CONSTANTIN, SEIRACQ, MARIMPOUY, DARRACQ, DEHEZ, LAHONTAN, LARROQUE.*

*Excusés et procurations :*

*M. FOURNET a donné procuration à Mme HOURQUET*

*M. LABAT a donné procuration à M. VILATON*

*Mme LAGRASSE a donné procuration à Mme BEZIAT-RICARD*

*M. GATUINGT a donné procuration à M. SEIRACQ*

*Mme MESPLEDE a donné procuration à M. BÉDAT*

*Mme LABUXIERE a donné procuration à M. LARROQUE*

*Absents :*

*Mme EDE*

*Secrétaire de séance : Mme Pierrette WLUSEK*

**OBJET :****TARIFS DE LOCATION DES SALLES MUNICIPALES  
ET DE REMPLACEMENT DU MOBILIER INUTILISABLE**

**VU**, la délibération n°128 du conseil municipal du 26 septembre 2022 du fixant les tarifs de location des salles municipales,

**VU** la décision du conseil d'exploitation de la régie événementielle de Saint-Vincent-de-Paul du 11 mars 2024 proposant les tarifs de location des salles municipales, des cautions et du mobilier rendu inutilisable,

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire au conseil municipal de voter à son tour les tarifs de location des salles municipales, des cautions et du mobilier rendu inutilisable :



**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré  
A L'UNANIMITE,**

**DECIDE** de fixer les tarifs de location des salles municipales à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024 :

**FOYER** (week-end complet : 2 jours de l'état des lieux entrant le vendredi après-midi à l'état des lieux sortant le lundi matin)

<b>GRANDE SALLE AVEC CUISINE CHAMBRE FROIDE – COMPTOIR – MOBILIER</b>		
01 <sup>er</sup> avril au 30 septembre	<b>175 euros</b>	Sans chauffage
1 <sup>er</sup> octobre au 31 mars	<b>175 euros</b>	Forfait chauffage + <b>50 euros</b>

**BUGLOSE** (week-end complet : 2 jours de l'état des lieux entrant le vendredi après-midi à l'état des lieux sortant le lundi matin)

<b>SALLE DE REUNION AVEC CUISINE, CHAMBRE FROIDE ET MOBILIER</b>		
01 <sup>er</sup> avril au 30 septembre	<b>120 euros</b>	Sans chauffage
1 <sup>er</sup> octobre au 31 mars	<b>120 euros</b>	Forfait chauffage + <b>30 euros</b>

**GLACIERE** (week-end complet : 2 jours de l'état des lieux entrant le vendredi après-midi à l'état des lieux sortant le lundi matin)

<b>SALLES « PREAU » - CHAMBRE FROIDE – MOBILIER ET HALLE COUVERTE</b>		
01 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre	<b>350 euros</b>	Sans chauffage

**DECIDE** de fixer le montant des cautions à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024 :

- caution de **400 euros** pour chacune des salles



**DECIDE** de fixer, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024, le ~~taux de remplacement du~~  
mobilier qui serait rendu inutilisable :

MOBILIER A REMPLACER	
Table en résine	<b>90 euros</b>
Chaise coque en résine	<b>25 euros</b>
Table en bois	<b>120 euros</b>
Chaise bois	<b>30 euros</b>
Bancs bois / métal	<b>45 euros</b>
Grille exposition	<b>90 euros</b>

Fait et délibéré en séance du Conseil Municipal  
Pour copie conforme  
Suivent les signatures

Fait à Saint Vincent de Paul, le **03 avril 2024**  
Le Maire,  
**Henri BEDAT**



**VOTE :**

Pour	<b>22</b>
Contre	<b>00</b>
Abstention	<b>00</b>

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le  
Identifiant unique : 040 – 214002834 – 20240402 – DE2024048  
et publication ou notification le

*La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau (sur place ou par courrier Villa Noulbos, 50, cours Lyautey 64000 PAU CEDEX, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr>).*

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le

ID : 040-214002834-20240402-DE2024048-DE

